

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2006**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 14 Novembre 2006, à 18 heures, salle de réunion de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérard, Vice-présidents.

Mme ONIS Oksana, MM. BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, BLOCH Maurice, DERVOUOT Jackie, MAILLARD Georges, PUTHOIS Alain, RIGAUX Denis et SIMONNET Maurice formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes LEPERLIER Françoise, PERARD Anne-Marie, STANIA Sulianne, MM. JUSZCAZK Miécyslaw, MARTIN Michel, et RENAULT Michel.

Etait aussi présent : Monsieur PINGAL Jean (Conseiller Général).

Secrétaire de séance : M. PUTHOIS Alain.

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Convention ATESAT :

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la précédente convention ATESAT conclue le 1^{er} janvier 2004 était valable un an et reconductible deux fois. Elle arrive donc à échéance au 1^{er} janvier 2007.

Le Président présente aux membres du conseil le projet de convention établi par la Direction Départementale de l'Equipement.

Cette convention propose une assistance de la D.D.E. pour un montant forfaitaire de 1.550,96 €uros pour des travaux de voirie dont le coût unitaire prévisionnel est inférieur à 30.000 €uros (pour un montant cumulé annuel de moins de 90.000 €uros).

Les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas renouveler cette convention puisque les éventuels travaux de voirie qui pourraient être réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes n'entreraient pas, pour des raisons de coûts évidentes, dans le cadre de la convention.

Point sur le tri des déchets :

Le Président présente aux conseillers les résultats du tri sélectif par commune sur douze mois glissants pour la période du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006.

Les coûts de collecte des points d'apport volontaire s'élèvent sur cette période à :

- 20.557 € pour la collecte et le traitement des corps creux et des journaux et magazines (avec une reprise pour un montant de 2.622 €),
- 5.358 € pour la collecte et le traitement du verre (avec une reprise pour un montant de 4.832 Euros).

Le coût de la collecte et du traitement des déchets en apport volontaire, reprise déduite, s'élève à 18.461 € pour la période.

Monsieur LEROY rappelle le problème de la propreté sur les aires de tri des différentes communes. Les membres du Conseil, conscients du coût que représenteraient l'embauche d'une personne et l'acquisition d'un véhicule par la Communauté de Communes de la Vanne pour entretenir et nettoyer les différentes aires de tri, décident de laisser ce problème à la responsabilité de chaque commune.

Coûts de fonctionnement de la déchèterie :

Le Président présente aux membres du conseil, les coûts de fonctionnement de la déchèterie pour la période du 01 octobre 2005 au 30 septembre 2006.

Frais de personnels :	8.800 €
Frais de collecte et traitement :	16.000 €
Frais de compostage :	3.500 €
Frais de matériel et fonctionnement :	3.200 €
Soit un montant total de :	31.661 € (ce qui représente environ 12,00 € par habitant et par an pour la Communauté de Communes de la Vanne).

Evolution du coût des ordures ménagères :

Le Président présente aux conseillers l'analyse des budgets de la collecte et du traitement des déchets ménagers :

Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères :

En 2004	77.051 €
En 2005	128.779 € (soit une augmentation de 67 % du fait du nouveau contrat signé avec l'entreprise de collecte)
En 2006	135.921 € (soit une augmentation de 5,5 %)

En 2007, les tarifs augmenteront de plus de 10 % du fait de l'actualisation des prix (notamment l'augmentation des coûts de personnel et du prix des carburants).

Tri des déchets ménagers (verre, papier, corps creux) :

En 2004 23.595 € (avec 16.853 € de reprise)
En 2005 25.104 € (avec 16.625 € de reprise)
En 2006 25.914 € (avec 14.190 € de reprise)

Les valeurs de reprise pour le verre, le papier et le soutien d'Eco-Emballages ont tendance à diminuer.

Coût d'entretien et de surveillance des décharges communales (gravats) :

En 2004 13.837 €
En 2005 13.161 €
En 2006 10.735 €

Ces frais vont encore diminuer du fait de la fermeture de la décharge intercommunale.

Coût de fonctionnement de la déchèterie (pour la première année) :

En 2006 31.661 € (voir détail au paragraphe précédent)

Coût global du service en 2004 : 114.483 €

Taxe des O.M. payée par les usagers : 50.000 € (taux de 3,5 % qui était un des plus bas de l'Yonne).

Coût global du service en 2005 : 195.544 € (soit + 71 %)

Taxe des O.M. payée par les usagers : 142.916 € (taux de 9,75 %)

Coût global du service en 2006 : 204.231 € (soit + 4,4 %)

Taxe des O.M. payée par les usagers : 143.708 € (pas d'augmentation du taux).

Le coût global du service pour l'année 2006 (204.231 €) représente une valeur annuelle rapportée par habitant à 76,81 €.

Le déficit du service (46.000 € environ) est pris en charge par les recettes propres de la Communauté de Communes de la Vanne (impôts locaux et dotation de l'Etat).

Cela permet de ne pas asseoir la totalité du coût du service sur la seule taxe des ordures ménagères qui est calculée à partir des bases du foncier bâti. Sans cette modération, la taxe sur les O.M. devrait être portée à 13,5 %.

Cependant, cette taxe devra probablement être légèrement augmentée pour l'année 2007 à cause de l'augmentation du prix des services.

Modification de reprise à la déchèterie :

La directive européenne du 27 janvier 2003, transposée en droit français par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 impose à compter du 15 novembre 2006, la récupération et le recyclage de 4 kilos de déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) par an et par habitant.

Le conseil autorise le président à signer un avenant au contrat avec Bourgogne Recyclage pour la reprise de ces DEEE.

COVED – Rapport d'exploitation 2005 :

Le Président fait lecture aux conseillers du rapport d'exploitation de la société COVED chargée de la collecte des ordures ménagères sur notre territoire.

Ce rapport qui présente une marge bénéficiaire très faible de ladite société pour la Communauté de Communes de la Vanne souligne deux sujets :

1 – La société COVED demande une modification du contrat pour les coûts engendrés par les jours de fermeture de l'usine d'incinération de Sens pour raisons techniques (qui obligent à détourner les camions sur le centre de traitement de Champigny soit une heure et demie de trajet supplémentaire à chaque vidage). Ces frais supplémentaires n'étaient pas prévus à l'origine sur le contrat initial et la société COVED demande une indemnisation de 150 € par journée.

2 – Une recommandation de la Caisse Régionale d'Accident et de Maladie R 388 stipule que la collecte doit s'effectuer sans manœuvre de marche arrière du camion.

Le Président remet aux conseillers des différentes communes les noms des rues ou des impasses qui ne pourront plus être collectées directement pour des raisons d'étroitesse ou d'impossibilité de manœuvre du camion.

Des solutions seront mises en place dans les communes concernées par l'intermédiaire de leurs maires respectifs et par le Chef d'Equipe de la Société COVED qui se rendra sur place.

Une négociation sera envisagée avec la société COVED pour résoudre l'augmentation des coûts dus lors des journées de fermeture de l'usine d'incinération de Sens.

Convention d'honoraires du cabinet Perspectives :

Le Président fait lecture aux conseillers de la convention d'honoraires du cabinet Perspectives chargé de l'établissement des cartes communales pour les communes de Chigy, Les Clérimois, La Postolle, Les Sièges et Vareilles.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Convention avec la Commune de Chigy :

Le Conseil Communautaire accepte la mise à disposition à la Communauté de Communes de la Vanne, d'un agent territorial des services techniques de la Mairie de Chigy, à compter du 1^{er} janvier 2007, pour l'entretien de l'aire de la Grenouillère, à raison de 13 heures mensuelles.

Le remboursement des sommes correspondantes (salaires, IAT + charges) sera fait trimestriellement sur la base du salaire moyen.

Le Conseil autorise le Président à signer la convention afférente.

Questions diverses :

Proposition EDF :

Le Président fait lecture d'un courrier de EDF se proposant d'intervenir lors d'une réunion du conseil communautaire afin d'aborder différents sujets tels que la maîtrise de demande d'énergie, des conseils d'expertise, des certificats d'économies d'énergie, etc...

Les conseillers estiment que cette intervention devrait être faite dans le cadre d'une réunion du Syndicat d'Electrification de la Vanne en présence d'un délégué envoyé par chaque commune.

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Yonne :

Le Président communique aux conseillers le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'UDOTSI qui s'est déroulée le 09 juin 2006 à Toucy.

Foire de Sens :

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion préparatoire à la prochaine Foire de Sens.

Le Conseil souhaite qu'on reconduise la participation de la Communauté de Communes à la Foire de Sens afin de mieux faire connaître notre territoire.

L'Yonne en Scène :

Le Président ainsi que M. Vaucoulon informent les conseillers du prochain spectacle pour jeune public, organisé par Yonne en Scène, « AUSMOUR », le samedi 12 mai 2007 à Villeneuve l'Archevêque.

Un ramassage en car sera organisé.

Renouvellement de la convention d'accès à la déchèterie de la Communauté de Communes de la Vanne pour les habitants des communes adhérentes au S.I.C.T.O.M. de Vanne en Othe :

Après étude des coûts de fonctionnement de la déchèterie, les membres du Conseil autorisent le Président à signer une nouvelle convention avec le

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Vanne en Othe.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2007 et permettra l'accès à la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque pour un montant annuel de 12,00 € par habitant pour les communes situées dans un périmètre de 15 kilomètres de la déchèterie et de 6,00 € pour les communes éloignées de plus de 15 kilomètres de la déchèterie.

Etude d'un projet de déchèterie mobile pour le SICTOM :

Monsieur PINGAL Jean, Conseiller Général, informe les membres du Conseil qu'il se rendra dans la région de Montluçon le 24 novembre pour visiter une déchèterie mobile mise en place dans cette région.

Le territoire couvert par le SICTOM étant très allongé, il est peu envisageable de réaliser une déchèterie fixe qui ne pourrait alors desservir communément les habitants les plus éloignés.

Contrat COVED :

Le Président rappelle que le contrat de collecte des ordures ménagères signé avec la société COVED arrivera à son échéance le 31 décembre 2007.

Après discussion et accord avec Monsieur PINGAL, Président du SICTOM de Vanne en Othe, également en contrat avec la société COVED pour la collecte des ordures ménagères sur son territoire, une proposition d'étude pour la mise en place d'une collecte instituée en régie pour les deux territoires sera réalisée.

Les Présidents ajoutent que cette collecte qui concernerait alors environ 10.000 habitants, pourrait être réalisée par une équipe de 3 à 4 personnes sur 5 jours par semaine.

Afin d'étudier les coûts et la faisabilité d'une mise en régie, une commission d'étude mixte sera mise en place :

Les membres du conseil décident de nommer messieurs DERVOUT Jackie, LEROY Marcel, MAILLARD Georges, PINGAL Jean, REBEQUET Michel et STENUIT Jean membres de cette commission d'étude.

Syndicat Mixte du Sénonais :

Le Président fait un résumé de la dernière réunion du Syndicat Mixte du Sénonais en date du 19 octobre 2006 qui étudie la possibilité de mettre fin à ses activités. Les emprunts et locations en cours pourraient être repris par les collectivités locales concernées.

Zone d'Activité des Vignes de Mauny :

Le Président informe les conseillers que des renseignements lui ont été demandés sur cette zone par différents organismes (une entreprise de messagerie, un cabinet parisien et Yonne Développement).

Salon des Maires et des Collectivités Locales :

Le Président rappelle que le Salon des Maires se déroulera à Paris les 21,22 et 23 novembre.

Circulaire du Préfet :

Le Président fait lecture aux membres du conseil de l'organisation à l'initiative du Gouvernement par le Secrétariat aux Affaires Départementales d'une journée d'information sur le service civil volontaire qui se déroulera le 15 novembre 2006 à Auxerre.

Les Maires des communes sont invités à participer à cette table ronde.

Invitation de Bourgogne Recyclage :

Le Président fait lecture aux membres du conseil de l'invitation à la première édition du Salon Entreprissimo que se déroulera du mercredi 29 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2006 au Parc des Expositions à Dijon.

Bulletin de la Communauté de Communes 2007 :

Monsieur STENUIT informe les conseillers que le prochain bulletin de la Communauté de Communes de la Vanne paraîtra en février 2007. Il rappelle que les articles devront être rédigés pour la mi-décembre.

Une consultation restreinte d'entreprises sera réalisée pour l'impression de ce bulletin.

Le coût des publicités est actualisé comme suit :

Inscription dans la liste des annonceurs (sans pavé publicitaire) = 50 €

Pavé publicitaire petit format avec une inscription dans la liste des annonceurs = 80 €

Pavé publicitaire grand format avec une ou deux inscriptions dans la liste des annonceurs = 120 €

La séance est levée à 20 heures 10.